



# Guide Pratique

**Année Scolaire 2024 - 2025**

## Collège

### HORAIRES DES COURS EN COLLEGE

**LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI : 8h à 11h40 et de 14h à 16h45**  
**MERCREDI : 8h à 11h40**

#### Coordonnées

42 avenue Jacques Loëb  
64100 BAYONNE - 05.59.63.29.29

Site : [www.largente.eu](http://www.largente.eu)  
[secretariat@largente.eu](mailto:secretariat@largente.eu)  
[comptabilite@largente.eu](mailto:comptabilite@largente.eu)

#### Contacts

**M. MAYTE – Chef d’Etablissement**

Mme LARRANDABURU – Adjointe de direction  
Mme NOGUES - Conseillère Principale d’Education  
Mme MEYNADIER - Secrétaire  
Mme THEUIL - Attachée de gestion  
Mme ESTEINOU – Comptable

# CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

Cette contribution sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'Établissement dans les domaines de l'animation pastorale et éducative. Elle permet également l'entretien du foncier et l'acquisition de certains matériels d'équipements scolaires.

Nous souhaitons rendre la scolarisation dans notre établissement accessible au plus grand nombre aussi nous proposons 3 tarifs déterminés d'après les revenus des familles.

TARIFS	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Revenu fiscal divisé nombre de parts	Entre 0€ et 9 999€	Entre 10 000€ et 17 999€	Supérieur à 18 000€
COLLEGE	400 €	560 €	730 €
LYCEE GENERAL & TECHNIQUE	405 €	580 €	750 €

## Exemple de calcul :

- Famille avec les 2 parents et avec 2 enfants et 35000€ annuel de revenu fiscal :
  - $35000 / 3 \text{ parts} = 11.667 \text{ €}$
  - Le tarif 2 s'applique

Les familles doivent fournir à la rentrée scolaire leur dernier avis d'imposition (date limite le 15 septembre) faute de quoi, le tarif 3 est appliqué.

# RESTAURATION AU SELF

## En Collège

DEMI - PENSION	Repas occasionnels
<b>850 € pour l'année</b> 4 repas par semaine : lundi-mardi-jeudi-vendredi	<b>6.90 €</b>

# LIVRES

**Ils sont prêtés par l'établissement**

# BOURSES 2024-2025

## **En Collège**

Vous serez informés dans le courant du mois de septembre des démarches à effectuer.

# ETUDE DU SOIR

Tarif forfaitaire à l'année

**250 € pour l'année**

- Inscription à l'étude du soir en début d'année scolaire ou en cours d'année en fonction de vos besoins et ceux de votre enfant. Son tarif est alors proratisé.
- Elle débute à 17h15 et se termine au plus tard à 19h. Possibilité de sortie à 18h et 18h30
- Pas d'étude du soir le vendredi.
- Pas d'étude du soir la veille de vacances ou de pont.

# APEL

Toutes les familles sont invitées à adhérer à l'Association des Parents d'Elèves.  
Des informations vous seront transmises en juin.

# TRANSPORTS SCOLAIRES

**Pour les résidents du secteur Bayonne-Anglet-Biarritz, de Tarnos, Ondres, St Martin de Seignanx et des communes du Pays Basque :**

inscription sur le site : <https://www.txiktxak.fr>

**Pour les résidents des autres communes des Landes**

inscription sur le site : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>